

Vic sur Cère, le 26 décembre 2019

Syndicat des Territoires de l'Est Cantal  
Village d'entreprises  
1, rue des Crozes  
15100ROZIER- COREN

=> MAL

**Objet** : Avis du projet de SCoT Est Cantal arrêté par délibération n°2019-57 du 08 novembre 2019 du Comité syndical du SYTEC

*Dossier suivi par Stéphanie EVENNOU – tel : 04 71 47 04 70 – mail : s.evennou@carlades.fr*

*Ref : 2019-542-SE*

Vos références : PJ/MT/MAL/2019-44

Monsieur le Président,

Conformément aux articles L143-20 et R143-4 du Code de l'Urbanisme, vous m'avez transmis par courrier du 24 novembre 2019, réceptionné le 25 novembre 2019 votre projet de SCoT Est Cantal, arrêté par délibération n°2019-57 du 08 novembre 2019.

Au regard des enjeux communs de nos territoires tels que l'environnement, l'économie, ..., après analyse de votre Projet d'Aménagement et de Développement Durable, la Communauté de communes émet un avis favorable à votre projet de schéma.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'informations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Michel ALBISSON

Président de la Communauté de communes  
Cère et Goul en Carlades

